

## CIRCULAIRE

### Duree de Vie des Produits KONG

La société Kong spa

par suite de l'expérience acquise depuis l'entrée en vigueur des normes CE et sur la base des considérations statistiques

#### DECLARE

que la vie des produits

- métalliques est théoriquement illimitée
- textiles et plastiques est de 10 ans depuis la date de fabrication

Pendant leur durée de vie, les produits peuvent être utilisées en sécurité à condition que :

- les contrôles avant et après utilisation soient effectués par une personne compétente, ;
- les contrôles périodiques soient effectués et enregistrés sur la fiche de contrôle, par un technicien autorisé par le fabricant ;
- le contrôle ne laisse apparaître un défaut de fonctionnement, déformations, usure., détérioration du tissu ou des coutures, etc....
- soient stockés propres, secs et lubrifiés, dans un milieu sec (humidité relative 40 -90 % ), frais (température 5-40 C) et sombre (évitez les radiations U . V .) chimiquement neutre (évitez absolument les milieux salines), loin d'objets tranchants, source de chaleur, humidité, substances corrosives et autres possibles conditions préjudiciables).
- l'entretien soit effectué comme décrit dans les notices relatives ;
- soient utilisés correctement, sans dépasser le ¼ du point de rupture, évitez de laisser les produits dans une voiture exposée au soleil) ;

N' utilisez pas les dispositifs obsolètes (par exemple quand la durée de vie est échué, dépourvus de la fiche de contrôle avec enregistrements mis à jour, pas conformes aux normes en vigueur, pas indiqués ou pas compatibles avec les techniques actuelles, etc....)

Détruisez les dispositifs obsolètes, déformés, usés, que ne fonctionnent pas correctement, etc....pour éviter de les utiliser dans le futur.

Cette déclaration remplace la durée de vie du produit mentionnée sur les notices. Les notices seront mises à jour lors de leur prochaine réédition.

Monte Marenzo, Décembre 17, 2008

**KONG S.p.A.**  
Le Président Exécutive  
Dott. Marco Bonaiti

